

Fonds Commun de Placement

PALATINE PLANÈTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP PALATINE PLANETE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 Février 2022

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.



Bertrand de MONTs

PALATINE PLANETE

COMPTES ANNUELS
31/12/2021

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	157 274 916,21	118 400 862,37
Actions et valeurs assimilées	145 971 180,31	113 557 826,97
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	145 971 180,31	113 557 826,97
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 303 735,90	4 843 035,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 303 735,90	4 843 035,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 699,83	74 217,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 699,83	74 217,83
COMPTES FINANCIERS	6 978,30	142 791,48
Liquidités	6 978,30	142 791,48
TOTAL DE L'ACTIF	157 283 594,34	118 617 871,68

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 715 005,01	116 777 209,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 154 279,75	421 175,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 028 807,01	97 197,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	155 840 477,75	117 295 582,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 443 116,59	1 322 288,78
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 443 116,59	1 322 288,78
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	157 283 594,34	118 617 871,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	169,04	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 601 813,71	1 068 747,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 601 982,75	1 068 747,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 628,12	2 090,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 628,12	2 090,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 599 354,63	1 066 657,09
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 582 110,24	1 067 755,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-982 755,61	-1 098,24
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-46 051,40	98 296,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 028 807,01	97 197,83

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012068518 - PALATINE PLANETE LE CEDRE : Taux de frais maximum de 1.50% TTC sur l'actif net.
FR0010649079 - PALATINE PLANETE PART R : Taux de frais maximum de 2,30% TTC sur l'actif net.
FR0010341800 - PALATINE PLANETE FCP PART I : Taux de frais maximum de 1,50% TTC sur l'actif net.
FR0014000JR9 - PALATINE PLANETE CLUB PLANETE : Taux de frais maximum de 0,80% TTC sur l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	117 295 582,90	25 228 414,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	48 687 328,21	113 359 372,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-38 087 926,00	-32 526 781,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 648 644,81	3 246 822,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-999 452,04	-814 448,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-430 464,33	-1 226 391,51
Différences de change	590 141,31	-464 141,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	22 118 383,93	10 493 020,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>36 567 844,74</i>	<i>14 449 460,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 449 460,81</i>	<i>-3 956 440,13</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-982 755,61	-1 098,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	994,57 (**)	812,71 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	155 840 477,75	117 295 582,90

(*) N-1: Résultat de fusion pour 812.71 euros.

(**) N: Résultat de fusion pour 994.57 euros.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 978,30	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 978,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 769 652,21	4,99	3 804 503,61	2,44	3 236 404,00	2,08	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	1 699,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	1 699,83
TOTAL DES CRÉANCES		1 699,83
DETTES		
	Frais de gestion fixe	212 718,63
	Frais de gestion variable	1 230 397,96
TOTAL DES DETTES		1 443 116,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 441 416,76

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Parts souscrites durant l'exercice	892,000	9 951 776,52
Parts rachetées durant l'exercice	-350,755	-4 000 001,31
Solde net des souscriptions/rachats	541,245	5 951 775,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 874,033	
Part PALATINE PLANETE FCP PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	424 224,02	15 030 059,74
Parts rachetées durant l'exercice	-682 698,86	-24 788 091,45
Solde net des souscriptions/rachats	-258 474,84	-9 758 031,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 047 637,08	
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 801,315	864 269,49
Parts rachetées durant l'exercice	-1 792,753	-326 564,18
Solde net des souscriptions/rachats	3 008,562	537 705,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 518,133	
Part PALATINE PLANETE PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	612 428,667	22 841 222,46
Parts rachetées durant l'exercice	-227 208,242	-8 973 269,06
Solde net des souscriptions/rachats	385 220,425	13 867 953,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 104 755,281	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE FCP PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	145 517,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	174 481,70
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,96
Frais de gestion variables acquis	11 203,41
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	-44,31
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 223 667,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	700 514,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,86
Frais de gestion variables acquis	16 388,27
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	-135,70
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	33 718,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	19 516,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,87
Frais de gestion variables acquis	229,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	-1,10
Parts PALATINE PLANETE PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	948 577,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	302 684,40
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,73
Frais de gestion variables acquis	5 379,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	-49,47

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 303 735,90
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	2 795 285,90
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	5 028 600,00
	FR0010370528	UNI M.T C	3 479 850,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			11 303 735,90

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 028 807,01	97 197,83
Total	-1 028 807,01	97 197,83

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 947,62	-592,65
Total	14 947,62	-592,65

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-487 355,53	211 240,30
Total	-487 355,53	211 240,30

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 410,65	4 792,04
Total	-14 410,65	4 792,04

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-541 988,45	-118 241,86
Total	-541 988,45	-118 241,86

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 154 279,75	421 175,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 154 279,75	421 175,82

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	911 755,45	196 004,43
Total	911 755,45	196 004,43

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 230 237,14	164 747,45
Total	3 230 237,14	164 747,45

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	106 800,35	3 863,20
Total	106 800,35	3 863,20

	31/12/2021	31/12/2020
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 905 486,81	56 560,74
Total	1 905 486,81	56 560,74

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	16 816 990,86	9 833 151,24	25 228 414,42	117 295 582,90	155 840 477,75
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	13 527 848,04	23 180 199,07
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 332,788	1 874,033
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	10 150,03	12 369,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	147,06	486,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,44	7,97
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I en EUR					
Actif net	14 203 322,52	6 683 915,67	17 994 507,61	76 036 206,41	81 847 881,45
Nombre de titres	550 047,67	289 909,70	591 995,56	2 306 111,92	2 047 637,08
Valeur liquidative unitaire	25,82	23,05	30,39	32,97	39,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88	2,06	0,26	0,07	1,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,30	0,24	0,31	0,09	-0,23
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE en EUR					
Actif net	689 390,40	944 049,60	1 340 199,42	1 735 205,01	2 707 619,57
Nombre de titres	5 331,126	8 176,547	8 804,228	10 509,571	13 518,133
Valeur liquidative unitaire	129,31	115,45	152,22	165,10	200,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,41	10,31	1,32	0,36	7,90
Capitalisation unitaire sur résultat	1,52	1,24	1,57	0,45	-1,06
Parts PALATINE PLANETE PART R en EUR					
Actif net	1 924 277,94	2 205 185,97	5 893 707,39	25 996 323,44	48 104 777,66
Nombre de titres	663,869	858,964	1 755,253	719 534,856	1 104 755,281
Valeur liquidative unitaire	2 898,58	2 567,26	3 357,75	36,12	43,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	99,15	230,10	29,34	0,07	1,72
Capitalisation unitaire sur résultat	12,49	5,72	10,57	-0,16	-0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	120 000	4 891 200,00	3,14
SAP SE	EUR	55 400	6 919 460,00	4,44
TOTAL ALLEMAGNE			11 810 660,00	7,58
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	50 800	1 642 872,00	1,05
TOTAL AUTRICHE			1 642 872,00	1,05
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	304 000	6 657 600,00	4,27
IBERDROLA SA	EUR	451 664	4 701 822,24	3,02
TOTAL ESPAGNE			11 359 422,24	7,29
ETATS-UNIS				
DANAHER CORP	USD	13 150	3 804 503,61	2,44
TOTAL ETATS-UNIS			3 804 503,61	2,44
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	58 192	8 921 997,44	5,72
BIOMERIEUX	EUR	20 900	2 610 410,00	1,68
BOUYGUES	EUR	60 000	1 889 400,00	1,21
BUREAU VERITAS	EUR	256 600	7 487 588,00	4,80
DASSAULT SYST.	EUR	164 500	8 604 995,00	5,52
EIFFAGE	EUR	53 900	4 875 794,00	3,13
ENGIE	EUR	411 500	5 355 261,00	3,43
LEGRAND SA	EUR	73 500	7 563 150,00	4,85
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	23 000	3 315 450,00	2,13
NEOEN SA	EUR	56 250	2 146 500,00	1,38
NEXANS SA	EUR	21 000	1 802 850,00	1,16
SAINT-GOBAIN	EUR	62 800	3 885 436,00	2,49
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	53 700	9 261 102,00	5,94
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	20 675	1 484 465,00	0,96
SPIE SA	EUR	167 782	3 812 007,04	2,45
SUEZ SA	EUR	394 017	7 805 476,77	5,01
VINCI (EX SGE)	EUR	95 400	8 863 614,00	5,69
TOTAL FRANCE			89 685 496,25	57,55
ITALIE				
SNAM	EUR	350 000	1 855 000,00	1,19
TOTAL ITALIE			1 855 000,00	1,19
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	16 100	11 377 870,00	7,30
QIAGEN	EUR	70 000	3 429 300,00	2,20
TOTAL PAYS-BAS			14 807 170,00	9,50
ROYAUME-UNI				
NMC HEALTH	GBP	9 800	0,00	0,00
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	235 000	4 615 471,65	2,97
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	16 500	3 154 180,56	2,02
TOTAL ROYAUME-UNI			7 769 652,21	4,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	4 500	3 236 404,00	2,08
TOTAL SUISSE			3 236 404,00	2,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			145 971 180,31	93,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées			145 971 180,31	93,67
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	1 100	2 795 285,90	1,79
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	5 000	5 028 600,00	3,22
UNI M.T C	EUR	15 000	3 479 850,00	2,24
TOTAL FRANCE			11 303 735,90	7,25
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 303 735,90	7,25
TOTAL Organismes de placement collectif			11 303 735,90	7,25
Créances			1 699,83	0,00
Dettes			-1 443 116,59	-0,92
Comptes financiers			6 978,30	0,00
Actif net			155 840 477,75	100,00

Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	EUR	13 518,133	200,29
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	EUR	2 047 637,08	39,97
Parts PALATINE PLANETE PART R	EUR	1 104 755,281	43,54
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	EUR	1 874,033	12 369,15



PALATINE PLANETE

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2021

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectifs de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. PALATINE PLANETE est un fonds ISR et à ce titre applique la stratégie suivante pour 90% minimum de son portefeuille. La stratégie de sélection de titres consiste à être investi dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs prenant simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance), le critère environnemental étant prédominant.

Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'entreprise, la réalisation d'une analyse extra-financière de type « Best in Class » permet ensuite de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille. Ainsi, la gestion applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG : approche Best in class et en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité (sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ) en réduisant au minimum de 20% l'univers d'investissement. Nous attirons l'attention sur l'absence d'une norme ESG unique et universelle. Les informations extrafinancières sont très diverses et traitées de manière différente selon les émetteurs et les investisseurs. L'approche Best in Class n'exclut aucun secteur et consiste à investir dans les sociétés les moins mauvaises de leur secteur, mais pas forcément les plus vertueuses sur le plan ESG.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut être totalement ou au minimum à 60%, exposé aux marchés actions et plus particulièrement aux sociétés dont l'activité est liée à l'eau. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le FCP peut être exposé aux petites capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : en cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative du FCP..

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut à tout moment être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des actions peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le FCP peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Planète investit dans des sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

Le fonds privilégie les entreprises qui combattent ces fléaux et celles qui innovent et apportent des solutions pour contribuer à une transition écologique et énergétique positive.

Les principaux secteurs et thèmes abordés sont :

- les énergies non émettrices de gaz à effet de serre : solaire, éolien, géothermie, hydraulique
- L'efficacité énergétique : construction, génie civil, isolation, ...
- Les modes de transports propres
- Le traitement, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable
- La gestion des déchets
- La sauvegarde de « la maison commune »: contrôle sanitaire et santé.

La stratégie de gestion se concentre sur les valeurs offrant des solutions et non simplement sur de bonnes pratiques.

Palatine Planète investit dans des entreprises européennes qui proposent des solutions face aux défis de la transition environnementale.

On sélectionne les entreprises qui cherchent à délivrer de la performance sur le long terme, la sélection étant fondée sur une analyse financière complète qui évalue le positionnement stratégique, la structure financière et la qualité et la gouvernance du management.

Une analyse ISR rigoureuse complète notre process de gestion.

Les cinq meilleurs contributeurs du portefeuille en 2021 ont été : Bureau Veritas, Legrand, Dassault Systèmes, Saint Gobain et Danaher.

Les détracteurs ont été Neoen, Iberdrola, Bouygues et EDPR.

L'ensemble des valeurs utilities et plus généralement celles liées à l'environnement ont sous performé au cours de cette année.

En ce début d'année 2022, nous sommes positifs sur les valeurs qui composent Palatine Planète. En effet, dans le cadre de la COP 26, qui s'est tenu à Glasgow, des décisions importantes vont être prises en faveur de la défense de l'environnement.

Des engagements vont orienter les investissements des entreprises dans de nombreux secteurs. Ils toucheront les énergies vertes et renouvelables, les modes de transport propre, la gestion de l'eau et des déchets.

Des mesures concerneront également l'efficacité énergétique.

Autant de secteurs présents dans le fond Palatine Planète.

Les valeurs d'énergies renouvelables ont retrouvé aujourd'hui une valorisation raisonnable et deviendront sur le long terme des acteurs incontournables de la production électrique verte.

Les valeurs d'infrastructure et de construction ont également aujourd'hui une excellente visibilité sur leur carnet de commandes concernant des projets de haute qualité environnementale.

Dans l'efficacité énergétique nous privilégions Dassault Systèmes, Legrand et Schneider.

Dans les valeurs énergies renouvelables, citons l'espagnol Iberdrola et le portugais EDPR.

Dans la santé, l'américain Danaher et Bureau Veritas dans le testing sont nos valeurs favorites.

Dans la gestion de l'eau et des déchets, nous privilégions Sécché.

Enfin dans la thématique « hydrogène – transport propre », nous sommes positionnés sur Michelin et Air Liquide.

Outre l'intérêt offert en matière de diversification d'une allocation actions, ce thème est devenu un enjeu tant au niveau politique que social et économique.

Par ailleurs, cette thématique connaît une forte croissance avec la nécessité d'investissements importants tant à court terme que sur le long terme.

Des sommes colossales sont investies par les Etats et les entreprises pour développer une économie plus respectueuse de l'environnement. Les consommateurs et la réglementation soutiennent la tendance. Ses préoccupations sont désormais une constante, peu importe dans quelle phase du cycle nous nous trouvons.

La performance du fonds Palatine Planète sur l'année est de +21,23% pour la part I, +20,54% pour la part R, +21,86% pour la part Planète Club et +21.31% pour la part Le Cèdre contre +23,34% pour son indicateur de référence (Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis).

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;

- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 93736 Bobigny Cedex 9.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion. Aucune commission de mouvement n'est prélevée depuis le 1^{er} mars 2021.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

(Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés du portefeuille PALATINE PLANETE à partir des données Trucost.

Au 31/12/2021, la note ISR du portefeuille est de 16,53/20 supérieure à celle de son indicateur de référence (EuroStoxx 50 NR) qui est de 15,78.

Le reporting extra-financier trimestriel est disponible sur le site www.palatine-am.com.

Risque global du FCP :

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2021, le FCP est demeuré investi en permanence à 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
IT0001207098	ACEA SPA	Vente d'actions	24/09/2021	176 000	3 427 882
US2358511028	DANAHER	Vente d'actions	12/01/2021	11 000	2 181 856
DE0007164600	SAP	Achat d'actions	16/07/2021	16 000	2 017 784
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT	Vente d'actions	13/01/2021	70 000	1 802 416
FR0010208488	ENGIE	Achat d'actions	25/11/2021	120 000	1 588 140
FR0000125486	VINCI	Achat d'actions	03/12/2021	18 000	1 570 594
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Achat d'actions	26/04/2021	45 000	1 551 923
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Achat d'actions	22/04/2021	45 000	1 512 787
FR0010208488	ENGIE	Vente d'actions	27/04/2021	120 000	1 483 185
NL0010273215	ASML HOLDING	Achat d'actions	05/02/2021	3 000	1 406 573

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2021 : - OPCVM = 7,25% de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Le 1^{er} mars 2021,

- ✓ Absorption des fonds PALATINE IMMOBILIER et CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE ;
- ✓ Suppression des commissions de mouvement prélevées sur chaque transaction initiée sur les actions détenues en portefeuille ;
- ✓ Instauration d'une commission de surperformance : si la performance du fonds est supérieure à celle de son indicateur de référence (EuroStoxx 50), une commission de 20% de cette surperformance est provisionnée. Le détail du calcul est indiqué dans le prospectus consultable sur le site www.palatine-am.com

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :

- ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
- ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 93736 Bobigny Cedex 9.